

Flash Instance

CAPP



Eaux & Milieux Aquatiques

Commission Administrative Paritaire Préparatoire mutations du 30 Juin 2016 Agents Techniques de l'environnement

Présents :

Administration : Sophie GRAVELIER (SG), Christelle GRATTON (Déléguee RH adjointe), Pascal LAGRABE (DCUAT), Patrick WEINGERTNER (DIR Nord-Est), Paule JOSEPH-SELIGNY (gestion des carrières), Stéphane PULRULCZYK (Service carrière et paie).

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Yannick POGNART et Michaël CHENARD.

SN CGT : Sylvie BRIDRON

SNAPE-Solidaires : PERRAUD Virginie, Denis HERMANN, Yann LANCIAUX.

La séance est ouverte à 14h00.

La secrétaire adjoint désignée est Sylvie Bridron.

Règlement intérieur

La CGT rappelle que nous n'avons toujours pas validé le règlement intérieur qui avait examiné en octobre 2015. La Secrétaire Générale indique que le Directeur doit encore signer les modifications apportées suite aux remarques des O.S. Elle va demander à la personne en charge de ce dossier de s'en occuper.

Requalification ATE en TE

Un point est fait sur cet exercice. La CAPP TE tenue le matin même a validé la liste des 50 noms malgré le vote unanime contre des OS. Une liste complémentaire de 27 noms a été également adoptée. En effet du fait de la refonte des grilles liée à la PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations) **les échelons 5, 6 et 7 du grade d'ATP 1 peuvent être financièrement impactés négativement par la prise d'un poste TE.**

L'administration indique **qu'une simulation de carrière sera envoyée pour ces agents afin de leur permettre de faire leur choix en toute connaissance de cause.** Le SNE-FSU demande que cette simulation soit réalisée pour tous les promus et a minima pour tous les ATP 1.

L'administration nous informe que finalement les fiches de postes présentées lors du groupe de travail (fiche de poste d'adjoint et de référent) ne seront pas utilisées. Conformément aux instructions ministérielles, **un projet professionnel individualisé (PPI) sera élaboré dans les 6 mois suivant la décision** qui devra permettre de répondre aux intérêts partagés de l'employeur et de l'agent. Concrètement le chef de service et l'agent vont donc élaborer une fiche de poste individualisée. L'administration nous confirme que les fiches de poste seront donc assez spécifiques et qu'il est même éventuellement possible que les missions de l'agent ne changent pas !



N° 5

4 JUILLET
2016

Elus CAPP

TITULAIRES :

Patrick GINDRE

patrick.gindre@onema.fr

06 72 08 13 21

Michaël CHENARD

michael.chenard@onema.fr

06 21 85 18 41

SUPPLEANTS :

Yannick POGNART

yannick.pognart@onema.fr

06 72 08 12 63

Marion DRAPERI

marion.draperi@onema.fr

06 72 08 14 71

WEB

Site du SNE-FSU :

<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

Confirmation également d'un changement d'orientation sur ces postes de requalification puisque **la direction vise maintenant plus des postes de référents et moins des postes d'adjoints.**

Sur l'exercice même de requalification la Direction rappelle qu'une concertation avec les chefs de service a été menée avant une intercalibration entre les Dir.

Le SNAPE-Solidaires s'étonne que par rapport à l'exercice mené fin 2015 (liste de promotions pour les 2 passages de TE au mérite) la liste soit complètement différente.

La Direction rappelle que ce n'est pas le même exercice et pas les mêmes capacités évaluées. L'exercice de requalification est un exercice spécifique avec une grille spécialement construite pour identifier les agents qui font des missions typées encadrement ou accompagnement CSD ou référent. Selon Patrick WEINGERTNER, les Dir ont d'ailleurs retrouvé dans ces listes une large partie des noms d'agents qu'ils pressentaient.

Le SNE-FSU prend la parole pour rappeler une série de points concernant cet exercice de requalification d'ATE en TE :

Sur le fond

- **La requalification menée à l'Onema n'est pas une vraie requalification** mais un changement d'organigramme puisque **les 50 agents désignés vont, pour la plupart, changer de métier**; ils n'auront plus les mêmes fonctions. Au contraire de la grande majorité des agents du ministère concernés par ce plan qui ne vont pas voir leurs missions évoluer après ce plan. Il ne s'agit en rien d'une reconnaissance selon nous,
- **Ces postes d'encadrement vont cruellement manquer pour les missions de terrain.** Les services territoriaux sont déjà en souffrance dans beaucoup d'endroits, retirer un agent de terrain risque d'être le coup de grâce,
- Comme nous l'avons dit à maintes reprises, à 4 ou 5 + 1, **la fonction d'adjoint au chef de service ne nous paraît pas être une priorité !** 2 encadrants pour 3 encadrés ça commence à ressembler à une armée mexicaine...
- **Les missions du futur adjoint nous semblent bien floues** et les fiches de poste avancées ne nous rassurent pas puisqu'elles reprennent une large partie des missions actuelles des ATE,
- Une fois qu'un adjoint sera nommé dans chaque département, **comment ferons-nous pour vendre au ministère le passage en B des autres collègues?** Des adjoints d'adjoints ?

Sur la forme

- timing ultra serré qui **n'a pas permis de mener sereinement cet exercice,**
- **un processus mené différemment d'une Dir à l'autre** (dans plusieurs Dir – DIR 1 et 8 - les chefs de service ont vu le tableau des promouvables arrivé avec la notation complète de leurs agents préalablement remplie alors que dans d'autres Dir ce sont bien les CSD qui ont mené l'exercice d'évaluation). Il paraît tout de même fou que ce soit un manager qui ne rencontre qu'une fois ou deux l'agent dans l'année qui évalue le savoir être et savoir faire quotidien d'un agent !
- le décret dit que les promouvables sont ceux "comptant au moins 9 ans dans les services publics" pourtant, l'Onema choisit l'application pour la requalification de la contrainte " 10 ans ds le corps" ! Malgré l'alerte du SNE-FSU (Flash Info et contact DRH) la Direction n'a pas communiqué sur le sujet (contrairement à ONCFS),

- une transparence à revoir : **tous les agents n'ont pas eu connaissance de leur note !**
- l'existence de **grosses tensions en interne** dans les services : les notes sous la moyenne sont mal vécues !
- **notes sans justificatifs sérieux et équité non respectée** (nous illustrons le propos avec un cas précis d'un agent noté 0 dans la rubrique "réfèrent" alors que celui-ci a été le réfèrent national sur une thématique complexe). Tableau très différent avant et après le tour d'intercalibration. La promesse du groupe de travail n'a donc pas été tenue (parfois les départements à 2 ou 3 élus initialement terminent finalement avec 1 seul élu. D'autres où des agents ont été remontés largement par leur Dir,...). Nous rappelons que pour ces raisons nous avons proposé la solution de l'examen professionnel qui est un exercice beaucoup plus équitable.
- **le critère de l'âge intervient à la fin pour départager les ex-æquo** : pas annoncé en GT. Et à ce titre pourquoi, par cohérence, ne pas avoir suivi le critère ancienneté classique des CAPP (ancienneté dans le corps).
- Sur le décret, l'Administration confirme l'information du SNE-FSU en précisant que la tutelle a considéré que les "10 ans dans le corps" était en quelque sorte un critère de sélection supplémentaire. *Pas d'information sur la non communication vers les personnels !*

Enfin nous terminons notre intervention **en demandant si en cas de seconde vague de requalification, c'est cette liste qui restera la référence ou si un nouvel exercice aura lieu ?**

Réponses de la Direction générale à nos questions :

- **Sur le cadre général** : l'exercice s'appuie sur le cadre ministériel (projet de fiche de poste à construire dans les 6 mois avec le CSD), *Pas de réponse sur le changement de métier !* Effectivement **les postes d'adjoints ne semblent plus prioritaires** et nous nous orientons plus sur des postes de référents dont les missions sont à définir,
- **Sur les notes** : celles-ci correspondent à la situation actuelle et aux compétences mobilisées actuellement et **ne font pas référence à une situation ancienne**. L'ensemble des CSD ont été sollicités pour les notes. Effectivement il y a eu quelques petites différences de travail entre les Dir avec notamment Dir 1 et 8 qui, voulant faire gagner du temps aux CSD, ont envoyé un premier jet de tableau pré rempli en précisant toutefois que les CSD avaient toute latitude pour proposer des modifications des notes (*remarque du SNE-FSU : comment envisager sérieusement remonter un agent de 4 à 20 ?*)
- **Sur la communication** : le souci du Directeur Général est de conforter la chaîne managériale et de donner le maximum d'informations et d'outils aux managers. Tous les éléments de communication doivent suivre le chemin hiérarchique. Aussi **les CSD vont informer les agents et les Dir pourront les accompagner le cas échéant**. L'exercice de communication des notes commence dès maintenant,
- **Sur le critère de l'âge** : pas de réponse cohérente apportée.

A noter que la Direction Générale précise également 2 points importants :

- **la requalification vise l'agent, pas le poste**, si l'agent quitte le poste celui-ci ne sera pas systématiquement remplacé par un autre TE. La situation sera étudiée au cas par cas,
- la Secrétaire Générale confirme la **volonté du ministère de ne recruter que des catégories B** dorénavant.

EXERCICE DE PROMOTION

En préambule le SNE-FSU rappelle que nous n'avons pas validé les fiches d'évaluation et que celles-ci ne sont pas satisfaisantes. En effet alors que le critère ancienneté devrait rester prépondérant par rapport au critère mérite, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas.

C'est le second exercice mené avec ces grilles. Autant le précédent montrait peu de différence entre les listes OS et les listes Direction, autant cette-fois ci le décalage est grand !

Le SNE-FSU questionne la Direction sur l'impact de l'exercice de requalification sur les taux pro/pro et donc le nombre de promus. La Direction n'a pas la réponse et va se renseigner, elle reviendra vers les OS pour nous informer d'éventuelles modifications du nombre de promus.

PROPOSES ATP E2

Le SNAPE-Solidaires s'étonne que les notes de savoir faire et de savoir être de certains agents soient en baisse par rapport à l'évaluation précédente.

Le SNE-FSU soulève les cas de plusieurs agents dont l'ancienneté devrait les placer dans la liste mais qui sont desservis par des notes de "mérite" moyennes ou basses.

Pour l'ensemble de ces cas, les dossiers personnels sont ouverts pour vérifier le bien fondé des notes.

Hormis un cas, aucun "démérite" n'est constaté, aussi le SNE-FSU appelle au vote sur l'ensemble des cas. Les OS votent unanimement pour la réintégration de ces agents dans la liste des promus alors que l'Administration vote contre sauf pour un d'entre eux qui sera donc réintégré dans la liste (l'Administration a considéré après ouverture de son dossier que la baisse de sa note de "mérite" par rapport à l'année précédente n'était pas justifiée).

Le SNE-FSU soulève également le cas de cinq agents ayant une forte ancienneté dans la Fonction Publique et qui se retrouvent en bout de liste. Nous rappelons que nous privilégions l'ancienneté dans la Fonction Publique sur l'ancienneté dans le corps et qu'à ce titre ces agents doivent être réintégré dans la liste. La CGT indique être sur la même position. Le SNAPE-Solidaires privilégie l'ancienneté dans le corps et ne souhaite pas privilégier les agents qui sont arrivés en détachement.

Sur ce sujet le SNE-FSU rappelle que **tous les cas exposés ne concernent pas des détachés** (certains agents ayant passé le concours) et que sur le détachement notre position est claire : nous disons que **le recrutement de détachés ne doit pas servir à compenser l'incurie de la gestion à moyen et long terme de notre corps** et **nous privilégions donc le recrutement par voie de concours**. Nous votons d'ailleurs en ce sens à chaque fois que nécessaire. Par contre, une fois que les détachés sont intégrés, il nous semble **juste de ne pas les pénaliser en bloquant leur avancée**.

La CGT partage ce constat.

Nous précisons que ces agents ont d'excellentes notes de "mérite" (entre 9 et 10/10).

Le SNE-FSU demande donc un vote sur ces 5 cas. Le SNE-FSU et la CGT votent pour leur réintégration dans la liste des promus. Le SNAPE-Solidaires s'abstient et l'Administration vote contre. Les agents ne sont donc pas réintégré.

A l'issue de cette discussion, l'Administration nous apprend finalement que le décret va être modifié et que l'année prochaine ce sera bien l'ancienneté dans la Fonction Publique qui primera !
Tout ça pour ça !

Liste Principale
LE ROUX GILLES
ROUX MICHEL
VERDIER GUILLAUME
MOUSSEAU FABIEN
CHARRETIER STEPHANE
LEONE ALBERT
PLESSIS STEPHANE
GUYON CHRISTOPHE
LAMY SEBASTIEN
COUTROT GUILLAUME
VERY OLIVIER
LE NORMAND NICOLAS
FITRZYK VERONIQUE
GALEZ YANN
ROBIN MATHIEU
PLECHE STEPHANIE
TACHOT LAURENT
AUBERT SEBASTIEN
DELISEE LAURENT
SERIVE ROMAIN

Liste Complémentaire
RUIZ PATRICK
CHAPPELLET HUGUES
DEROCHE OLIVIER
MENDEZ DAMIEN
DELORME JEROME
GANEAU GUILLAUME
VINCELOT SANDRINE

Nous rappelons que **cette liste n'est que provisoire** puisque **la liste définitive ne sera validée qu'à la CAPN de Septembre.**

Pour le moment **le nombre de promus est fixé à 20** mais **ce chiffre n'est pas encore validé** par le ministère et **peut donc être légèrement modifié** (Cf. ci-dessus).

Les noms en orange figurent sur la liste principale des promus TE, ceux en gris, sont sur la liste complémentaire des promus TE. **Il est donc probable que plusieurs de ces noms soient retirés de cette liste et par conséquent que des agents placés en liste complémentaire remontent en liste principale.**

PROPOSES ATP E1

L'administration propose une liste de 23 noms sur la liste principale et de 15 noms sur la liste complémentaire. La liste complémentaire est anormalement étoffée car, comme pour les ATPE 2, de nombreux agents de la liste principale sont concernés par l'exercice de requalification des ATE en TE et peuvent donc être retirés de cette liste avec pour conséquence de faire remonter en liste principale des agents placés initialement en liste complémentaire.

Le SNAPE Solidaires demande d'enlever les deux derniers noms de la liste complémentaire de l'administration au motif de leur entrée tardive dans le corps. Leur entrée dans la fonction publique étant elle-aussi tardive, le SNE-FSU et la CGT sont du même avis. L'administration valide également cette position et ces deux agents sont donc retirés.

Le SNE-FSU et la CGT demandent un vote pour 7 agents dont le retard par rapport à la moyenne d'avancement est important. Ces agents ont des notes proches de la moyenne des promus (légèrement en dessous), en revanche, certains sont entrés dans la fonction publique depuis plus de 30 ans !! Contrairement à leur positionnement chez les ATPE2 pour la même problématique, nos collègues du SNAPE-Solidaires votent ici pour la réintégration de ces agents. Malgré cette

unanimité, l'administration s'y oppose arguant que la note est prioritaire sur l'ancienneté étant donné que l'ancienneté est déjà prise en compte dans la note...

Il n'y a donc aucun changement apporté à la liste principale initiale proposée par l'administration !

Liste Principale
LEURS STEPHANE
CAMERLYNCK PATRICE
POINTU CHRISTOPHE
BON THIERRY
PETRUCCI MARC
MARGOT THIERRY
COURTOIS FREDERIC
SCHUNDER JEAN-PIERRE
FRITSCH SOPHIE
POULET ERIC
GOUMENT PHILIPPE
BLANCHET JEAN-CLAUDE
MENKE MICHEL
GUESNON JANICK
LECOUSTRE CHRISTOPHE
LAQUET PASCAL
DEMICHELIS CYRILLE
BROCHARD PASCAL
GINDRE PATRICK
CHANTELOUBE PHILIPPE
FERET LUC
KARAMALENGOS OLIVIER
LEFRANCOIS JEAN-YVES

Liste Complémentaire
GELIBERT PATRICK
RICHARD FRANCOIS
SANDON MICHEL
CHAUSSIN LUC
ROYER MARC
GUYON PHILIPPE
SABINEN JEAN YVES
RELLINI JEAN-MARIE
BOYER STEPHANE
DECOUT FABRICE
KOLAKOWSKI FRANCOIS
SERENA JEAN-MICHEL
GRAGLIA JEAN-MARC
MOSIMANN BRUNO

Nous rappelons que cette liste n'est que provisoire puisque la liste définitive ne sera validée qu'à la CAPN de Septembre.

Pour le moment le nombre de promus est fixé à 23 mais ce chiffre n'est pas encore validé par le ministère et peut donc être légèrement modifié.

Les noms en orange figurent sur la liste principale des promus TE, ceux en gris, sont sur la liste complémentaire des promus TE. Il est donc probable que plusieurs de ces noms soient retirés de cette liste et par conséquent que des agents placés en liste complémentaire remontent en liste principale.

INFO AFB

La Secrétaire Générale nous indique que le projet AFB comprend des services communs pour toutes les entités y compris les Parcs Nationaux rattachés, et notamment un service paie. Des fiches barème communes sont donc à établir et ce sera donc l'occasion de remettre les choses à plat.

Pour des informations concernant votre promotion, n'hésitez pas à solliciter vos représentants du SNE-FSU (coordonnées en première page).